



Jean Eudes du Peuty de l'EPMP introduit la réunion.

On est dans la 3^{ème} réunion thématique sur les milieux aquatiques, avant l'envoi des fiches actions.

On aura aujourd'hui des échanges sur le contenu des fiches actions et vous aurez le temps de les lire courant avril / mai et de nous faire un retour pour que l'on finalise le document d'objectif en début d'été et une validation à l'automne. On est contraint à une réunion sous forme de visioconférence mais n'hésitez pas à intervenir.

Présents : DELAUNAY Christophe - DDTM 85, COTILLON Nadia - DDTM 85, Nicolas Pipet - IIBSN, Didier Berchaire - SYRIMA, Fabrice SUIRE - SMVSA, Christophe Borde - Fédération de pêche des Deux Sèvres, Frédéric PORTIER – OFB, GALLAIS Regis – RNN Baie Aiguillon OFB, Victor Turpaud Fizzala - LPO

Excusés / absents: Agence de l'eau Loire Bretagne, SM Bassin du Lay, Fédérations de Pêche de la Charente – Maritime et de la Vendée, Fédération de De chasse de la Vendée, Coordination de Défense du Marais poitevin, Fédération des syndicats de marais, DDTM 17, DDT 79



Gouvernance du site



Etat Français responsable devant la Commission européenne de la mise en œuvre des directives Habitats et Oiseaux

EPMP : opérateur du site



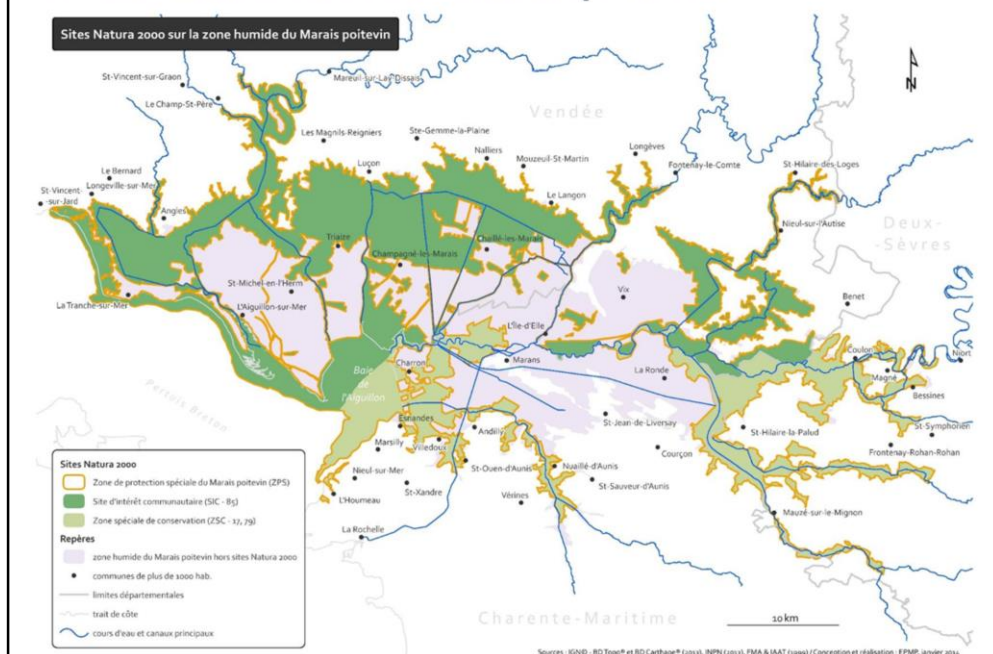
PNR : animateur du site



COPIL : ajuste et valide les propositions de l'opérateur, suit la mise en œuvre des actions

Le site Natura 2000 du Marais poitevin

Sites Natura 2000 sur la zone humide du Marais poitevin



Un document d'objectifs



1^{er} document d'objectif 2004 - 2021

2^{ème} document d'objectif :

- **Diagnostic** de territoire
 - biologique
 - socio économique
- **Enjeux** biologiques
- **Objectifs** de conservation
- **Fiches actions**

Procédure de Réécriture



- **Rencontres individuelles** ou thématiques 2019 - 2021
- **5 groupes de travail** - Janvier 2019 et Automne 2019
 - Biodiversité
 - Agriculture
 - Milieux aquatiques
 - Littoral
 - Education Environnement et Développement Durable

Calendrier prévisionnel docob 2018 - 2021



09/2018

04/2019

12/2019

09/ 2021



C
o
p
i
l

Phase 1 : Etat des lieux
et diagnostics du site
Natura 2000 (biologique
et socio-économique).

C
o
p
i
l

Phase 2 :
définition des
enjeux et
objectifs

C
o
p
i
l

Phase 3 : Définition
des mesures de
gestion de toutes
natures (cahiers des
charges, charte
Natura, programme
d'actions, etc.)

C
o
p
i
l

Phase 4 :
Validation

Groupes de travail
Rencontres individuelles
Information publique
Lettre Natura 2000

...

Diagnostic de territoire

Agriculture :

- 1 135 exploitation agricoles (27 858 ha de PP)
- 20 % de la production mytilicole
- 50 ha de parcs ostreicoles sur l'estran et 188 filières au large
- 1 084 ha de peupleraies en plein
- 1 000 ha de forêt dunaire exploitée

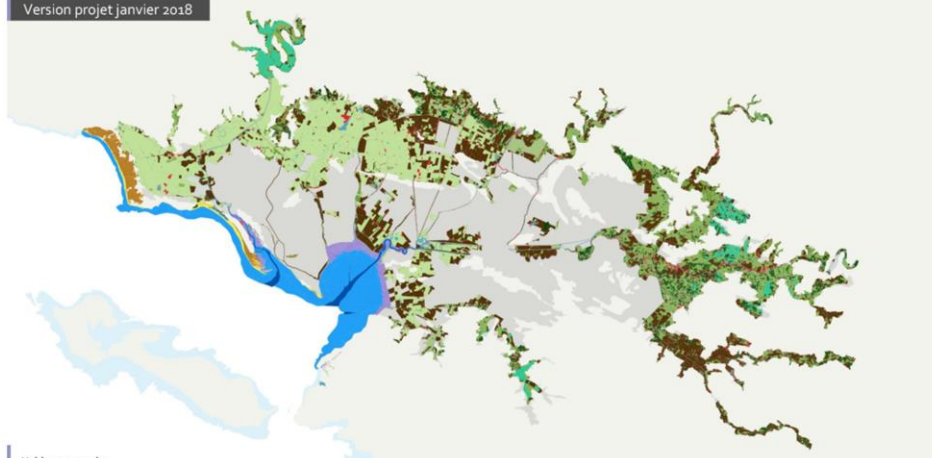
Tourisme :

- 25 km de plage
- 734 km de piste cyclable
- 789 km de circuits balisés à pied
- 28 embarcadères

Cartographie 2014 des habitats naturels du site Natura 2000 du Marais poitevin

N

Version projet janvier 2018



Habitats naturels

- Ancien marais salant
- Bassin ostréicole
- Boisement humide
- Chéniaie atlantique mixte à Jacinthe des bois
- Culture
- Dépression intradunale humide
- Dune embryonnaire et mobile
- Dune fixée
- Espace artificialisé
- Estuaire
- Forêt de feuillus mélangés d'arrière-dune
- Forêt de Pins maritimes et de Chênes verts
- Fréniaie-chéniaie sub-atlantique des vallées à primevère

- Lagune
- Lagune et roselière de pourtour
- Magnocariçaie
- Mégaphorbiaie
- Pelouse sèche sur calcaire
- Peupleraie
- Plage de sable et végétation des laisses de mer
- Plantation de feuillus, pépinière
- Prairie améliorée
- Prairie hygrophile système doux
- Prairie mésophylophile à hygrophile système eu-saumâtre
- Prairie mésophylophile à hygrophile système sub-saumâtre

- Prairie mésophylophile système doux
- Prairie mésophile
- Réseau hydrographique et point d'eau
- Roselière à Baldingère
- Roselière à Phragmites
- Sable et vase soumis aux marées
- Saulaie de panne humide
- Slikke, Schorre et fourrés atlantiques
- Tourbière alcaline
- Végétation des bordures de routes, de canaux, de digues
- Verger
- Vigne

0 5 km

Sources : EPMP, PNRMMP / Conception et réalisation : EPMP, janvier 2018

Habitats à enjeux forts du prochain Docob



- Prairies subsaumâtres
- Habitats de vasières
(prés salés, vasières infra-littorales, estuaires etc)
- Habitats dunaires
(haut de plages, dunes mobiles et fixées, dépressions humides intradunales, etc.)
- Récifs côtiers
- Massifs d'hermelles
- Lagunes
- Réseau hydraulique
- Boisements humides
- Micro-habitats :
 - Mégaphorbiaies
 - Marais tourbeux
(bas marais calcaires et tourbières alcalines)



Espèces à enjeux forts du prochain Docob



Amphibiens :

- Pélobate cultripède



Mollusques :

- Vertigo des moulins



Insectes :

- Cordulie à corps fin
- Cuivré des marais
- Rosalie des Alpes
- Azuré du Serpolet
- Agrion de mercure

Poissons :

- Alose feinte
- Grande Alose
- Lamproie de Planer
- Lamproie fluviatile
- Lamproie marine
- Saumon Atlantique
- Anguille
- Brochet

Autres espèces pris en compte en oral

Espèces à enjeux forts du prochain Docob



Mammifères :

- Barbastelle d'Europe
- Grand Rhinolophe
- Loutre d'Europe
- Murin à oreilles échancrées
- Noctule de Leisler
- Petit Rhinolophe
- Pipistrelle de Nathusius
- Vison d'Europe

Oiseaux :

- Avocette élégante
- Barge rousse
- Busard cendré
- Busard des roseaux
- Gorgebleue à miroir
- Gravelot à collier interrompu
- Guifette noire
- Héron pourpré
- Phragmite aquatique
- Râle des genets
- Tarier des prés
- Barge à queue noire
- Bécasseau maubèche
- Canard pilet
- Canard siffleur
- Canard souchet
- Chevalier gambette
- Tadorne de Belon
- Bruant des roseaux

Les objectifs du prochain Docob



Assurer le développement des habitats et des espèces en lien avec les activités humaines



ODD: Objectifs de Développement Durable

OO : Objectifs Opérationnels

Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

1- Gérer et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

2- Protéger les habitats et les espèces à fort potentiel écologique

3 - S'approprier les enjeux de Natura 2000 et
accompagner les acteurs

4- Suivre et évaluer l'évolution des habitats et des
espèces

5- Animer le document d'objectifs

ODD n°1 : Gérer et restaurer

les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

► 8 OO : Objectifs opérationnels

Conserver les habitats et les espèces caractéristiques du littoral
Favoriser le bon état écologique des prairies et une agriculture compatible avec les exigences écologiques des habitats et des espèces de la zone humide
Améliorer la qualité des milieux aquatiques
Conserver les boisements et améliorer leur qualité biologique
Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats
Développer la fonctionnalité de corridors écologiques dans le site et vers l'extérieur du site
Accompagner la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes en concurrence avec les espèces et habitats d'intérêt communautaire
Agir en faveur des espèces patrimoniales

ODD n°2 : Protéger

les habitats et les espèces à fort potentiel écologique

► 3 OO : Objectifs opérationnels

Préserver à l'aide des mesures d'encadrement de gestion

Accompagner la maîtrise foncière
de milieux d'intérêt écologique

Favoriser une renaturation de milieux

ODD n°3 : S'approprier

les enjeux Natura 2000 et **Accompagner** les acteurs

► 4 OO : Objectifs opérationnels

Informier sur les enjeux Natura 2000

Sensibiliser tous les publics

Former Encourager et favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les activités socio-économiques

Valoriser les actions engagées grâce au label Ramsar

ODD n°4 : Suivre et Evaluer

l'évolution des habitats et des espèces

► 2 OO : Objectifs opérationnels

Structurer et restituer les connaissances

Améliorer les connaissances biologiques du site et sa fonctionnalité pour mieux appréhender sa gestion

ODD n°5 : Développer l'animation Natura 2000

► OO : Objectifs opérationnels

Suivi des mesures engagées

Fiches actions

Conserver les habitats et les espèces caractéristiques du littoral	1	Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans
	2	Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire
	3	Évaluer et conserver les lagunes
Conserver les boisements et la trame arborée et améliorer leurs qualités biologiques	4	Préserver les boisements et la trame arborée
Améliorer la qualité des milieux aquatiques	5	Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire
	6	Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats
	7	Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques
Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats	8	Gérer et préserver les pelouses calcicoles
	9	Gérer et préserver les tourbières
	10	Gérer et préserver les roselières et mégaphorbiaies
Corridors biologiques	11	Développer et préserver les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité
Espèces Exotiques Envahissantes	12	Limitier l'impact des Espèces Exotiques Envahissantes
Favoriser le bon état écologique des prairies et une agriculture compatible avec les exigences écologiques des habitats et des	13	Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologiques des prairies naturelles
	14	Gestion collective des marais communaux
	15	les cultures
Agir en faveur des espèces patrimoniales	16	Protection des Busards
	17	Protection de la Guilfette noire
	18	Préserver les anatidés et limicoles nicheurs, hivernants et migrateurs
	19	Localiser et préserver la flore patrimoniale
	20	Protection des mammifères semi-aquatiques
	21	Connaissance et protection des Chiroptères et de leurs habitats
	22	Assurer la libre circulation des poissons et la préservation des frayères

Fiches actions

23	Veiller, suivre et accompagner le développement des projets d'aménagement sur le territoire
24	Développer les mesures de protection réglementaires
25	Accompagner l'entretien et la restauration des digues pour une prise en compte des enjeux environnementaux
26	S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité
27	Renaturer des milieux favorables aux espèces du site Natura 2000
28	Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site
29	Cartographie et suivi des habitats naturels
30	Animer les mesures du Docob
31	Informier et sensibiliser aux enjeux du site Natura 2000
32	Former les acteurs du territoire
33	Valoriser le site à travers le label Ramsar
34	S'adapter au changement climatique sur le territoire

Contenu des fiches actions

- Habitats et espèces concernées
- Contexte de l'action
- Objectifs
- Description de l'action / mesures
- Calendrier
- Partenaires et programmes concernés
- Budget estimatif / Financements mobilisables
- Suivi et évaluation de l'action

Améliorer la qualité des milieux aquatiques

FA : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire

Mettre en place une démarche de mise en commun des données sur la **qualité d'eau** « **observatoire** ».

Favoriser les **études et programmes** de recherche sur la qualité de l'eau

Favoriser le rôle naturel d'**épuration** de l'eau par la zone humide

Renforcer l'efficacité des systèmes d'épuration de l'eau en créant des habitats naturels

Favoriser le linéaire de **bandes enherbées**

Victor Turpaud Fizzala confirme l'intérêt de cette fiche.

Frédéric Portier : quel mode de gestion des bandes enherbées dans le site Natura 2000 ?

Alain Texier : on reprend la réglementation en vigueur. On demandera aux services de l'Etat si on peut aller au-delà.

Régis Galais : Si le broyage des bandes enherbées en pourtour de la baie de l'aiguillon n'était pas systématique, on aurait plus de biodiversité.

Frédéric portier : peut-on en terme de gestion avoir plus d'ambition dans le cadre de Natura 2000, avec notamment une fauche tardive.

Alain Texier : On peut inciter mais au niveau réglementaire on ne peut pas imposer. On se rapprochera du travail engagé il y a quelques années par la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime.

Jean-Eudes du Peuty : on peut cependant inciter lourdement à maintenir les bandes enherbées, en proposant un broyage plus tardif. On peut imaginer une animation spécifique. Cela ne coûterait pas cher avec une plus value environnementale importante.

Améliorer la qualité des milieux aquatiques

FA : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats

Assurer une **gestion saisonnale** des niveaux d'eau sur le territoire

Permettre le maintien des **crues naturelles** dans les zones expansions

Maintenir la fonctionnalité naturelle des **sources** et des nappes phréatiques, ainsi que l'alimentation en eau de la zone humide

Suivre les niveaux d'eau

Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats

FA : Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques

Suivi / cartographie

- Suivi des milieux aquatiques / OPN :
 - .dispositif CT eau
 - .cartographie habitats + suivis sp aquatiques
 - .suivis spécifiques d'évaluation des travaux

Gestion

- Intégrer les orientations du docob dans les programmes d'entretien du marais
- créer, restaurer des milieux aquatiques (mares, plan d'eau, roselières, etc.)

Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats

FA : Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques

Gestion

- Restaurer ou entretenir le réseau hydraulique selon des préconisations environnementales favorables aux espèces et aux habitats

Respect des principes suivants :

- .effectuer les travaux de curage en eau
- .curer la vase dans la partie centrale
- .curer sans comblement des milieux et les zones de connexion entre les canaux et les prairies
- .réaliser un curage fractionné pour les grands linéaires
- .hors mi mars / mi juillet.

Frédéric Portier : il faut une concordance pour les périodes de travaux avec les CT Eau. Il ne faut pas de curage avant mi-juillet. Il ne faut pas d'écart entre le docob et les CT.

Alain Texier : Normalement on a caler les périodes de curage avec les CT.

Fabrice Suire : chaque contrat avait ses propres périodes; Le fait d'uniformiser à l'échelle du Marais est très bien. La fenêtre d'intervention reste courte au regard de la masse de travaux, cela peut devenir compliqué si les périodes sont trop réduites et on est pas toujours dans des secteurs Natura 2000.

Alain Texier : On a volontairement mis des périodes (mi mars / mi juillet) car cela est variable en fonction des aléas, des enjeux biologiques et des types de travaux.

Fabrice Suire : il faut un cadre commun, mais il faut une flexibilité avec les services de l'Etat exceptionnellement en fonction des aléas et de cas particuliers.

Jean-Eudes du Peuty : Il y a toujours des dérogations possibles, cependant dans le docob la période idéale en accord avec les CT Eau doit être indiquée avec des dérogations accordées par l'Etat. Il faut être clair dans les fiches actions sur l'ensemble du site N2000.

Frédéric Portier : on ne peut pas être plus laxiste sur le site N2000 que sur d'autres sites. La période sensible pour les espèces et les milieux doit être respectée.

Nadia Cotillon : il faut rester cohérent en site N2000 et hors site N20000. La dérogation n'est pas une règle générale.

Jean-Eudes du Peuty : les possibilités de dérogation ne sont pas à indiquer dans les fiches actions.

Frédéric Portier : est-ce qu'il est question de sauvegarde des poissons.

Nadia Cotillon : c'est écrit dans les arrêtés préfectoraux.

Fabrice Suire : dans nos fiches actions, on a un encart sur les pêches de sauvegarde. Il est recommandé d'avoir des curages en eau mais il n'est pas interdit de curer à sec ?

Alain Texier : non

Fabrice Suire, il y a des secteurs et des cas particuliers où il faut mettre à sec.

Frédéric Portier : il y a un suivi visuel et physico-chimique, pour éviter une anoxie totale pour les poissons.

Nadia Cotillon : Dans les CT on est au 1^{er} août. Suite à une réunion avec la DREAL, on a dû se caler sur des dates à l'échelle régionale avec des dérogations possibles.

Fabrice Suire : dans le dernier CTMA Vendée, c'était le 1^{er} juillet. Le 15 juillet c'est encore possible mais 1^{er} août cela va être compliqué au regard de la charge d'intervention.

Jean-Eudes du Peuty : on a besoin de savoir si ces dates du mi mars au 1^{er} août deviennent réglementaires et si c'est valable pour les cours d'eau ou pour les marais également ?

Nadia Cotillon : cette spécificité n'a pas été précisée pour les marais.

Jean-Eudes du Peuty : Pour le moment on conserve le consensus mi-mars mi juillet mais on demande au DDT de nous préciser cela.

Nicolas Pipet : C'est un élément de référence le docob pour nous dans le cadre des CT eau. C'est important d'être bien calé, avec la distinction entre cours d'eau et marais.

Frédéric Portier : il faut une harmonisation pour tous les docob des Pays de la Loire.

Fabrice Suire : les autres interventions : travaux de berge par exemple suivent les mêmes dates.

Nadia Cotillon : pour les travaux de berges : de août à février.

Christophe Delaunay : Les notions de bacage et de rotodévasage peuvent être intégrés dans la fiche action .

Nicolas Pipet : pour la sèvre niortaise, on a un arrêté préfectoral qui cale des dragages toute l'année.

Et un comité de suivi annuel : mytiliculture, réserve naturelle...Le prochain est prévu en juin 2021.

C'est bien cadré.

Christophe Delaunay :l'arrêté en Vendée date de 2007. On souhaite le renouveler

Alain Texier : On abordera le sujet avec la mytiliculture en mai (calendrier des travaux).

Didier Berchaire : il faut se mettre d'accord sur le type de bacage et le rotodévasage ? En milieu doux ou salé ?

Fabrice Suire : les périodes sont différentes en fonction des types et des secteurs. Je ne sais pas si le docob doit faire apparaître des périodes.

Nadia Cotillon : la fiche docob ne doit pas faire apparaître des dates.

Jean-Eude du Peuty : si on s'appuie sur un arrêté de plus de 10 ans, le docob doit rappeler les périodes sensibles avec des dates. Il faut être cohérent avec la baie de l'Aiguillon. On doit avoir la même exigence quelque soit le type de travaux.

Christophe Delaunay : la mytiliculture a fixé des périodes qui peuvent être reprises.

Réis Gallais : sur l'espace maritime on aura pas les mêmes périodes que dans les systèmes doux. En milieu maritime on est calé sur les espèces de bivalves autochtones ou de culture. La réserve doit s'engager à fournir des précisions dans ce sens. Nous reviendrons vers vous pour vous apporter des éléments pour articuler le docob et le plan de gestion de la réserve naturelle.

Jean-Eudes du Peuty : le plan de gestion est plus précis que les fiches actions du docob. Il est important que le docob intègre les mesures du plan de gestion.

Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats

FA : Restaurer et garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques

Gestion

- Aménager et restaurer les berges en favorisant la diversité aquatique et végétation rivulaire (herbacée, ripisylve)
 - .favoriser le profilage des berges en pente douce (60 %)
 - .des solutions techniques mixtes en présence d'infrastructures à proximité (routes, chemins et habitations)
 - .travaux, encadrés réglementairement (site classé, déclaration/autorisation, etc.) et associés à des règles de gestion de l'eau
- Encourager une gestion environnementale des plans d'eau cynégétique hors période de chasse
 - .gestion saisonnière et différenciée des niveaux d'eau (assez l'été)
 - .travaux de génie écologique pour favoriser les espèces à enjeux
 - .respecter les mesures réglementaires spécifiques, administrées par les DDTM, sur le remplissage des plans d'eau en été / automne.

Frédéric Portier : les travaux de restauration de berges doivent apporter un gain de biodiversité, sinon il ne doivent pas figurer dans le docob.

Nadia Cotillon : On peut écrire que le recours à des techniques mixtes peut être accepté uniquement si on a un gain de biodiversité notamment de frayères potentielles.

Fabrice Suire : il n'est plus question de faire uniquement des enrochements et des pieux. Il est question de techniques mixtes pour retrouver une plus value environnementale.

Christophe Delaunay : La nouvelle rubrique 3350 amène l'obligation de déclaration des travaux pour exclure les murs verticaux en berges, possibles uniquement pour la sécurisation des biens et des personnes.

Nadia Cotillon : la rédaction actuelle la fiche va dans ce sens et me convient.

AT : Elle résulte de nos échanges de fin janvier.

Jean-Eudes du Peuty : si clairement il est écrit que l'on favorise les pentes douces avec ponctuellement des solutions mixtes. Les CT Eau sont des gardes fous.

Christophe Delaunay : en DDTM, on fera la distinction entre les chantiers liés à la réglementation 3350 et les artificialisations des berges soumises à autorisation au-delà de 100 m de linéaires.

Régis Gallais : Le docob a la vocation d'aller vers la mesure pente douce, les solutions mixtes doivent être réservées aux situations où cela n'est pas possible pour des questions de sécurité des infrastructures. Il faudrait aussi travailler sur le cahier des charges d'entretien des pentes douces sur la largeur notamment de la ripisylve.

Fabrice Suire : cela relève le plus souvent du domaine privé. On reste force de proposition pour les communes ou l'interco notamment. Les accotement des voiries notamment, pour éviter de broyer avant la période automnale.

Nicolas Pipet : on a des cahiers des charges avec des calendriers d'intervention pour le domaine public fluvial.

Frédéric Portier : le volet sensibilisation des privés est possible dans le docob.

Victor Turpaud Fizzal : il y a plusieurs types de plans d'eau de chasse, plus ou moins artificialisés. Je suis embêté car on observe sur le terrain une artificialisation de certains sites. On peut voir par exemple des sites très intéressants en terme d'habitats avec des baisses naturelles qui s'aménagent en plans d'eau artificiels. Il faut être vigilant dans le docob.

Alain Texier : L'objectif est le gain de biodiversité. On interviendra sur de la création de milieux naturels (roselières, lagune, etc.) comme dans le Marais breton.

Frédéric Portier : il faut prendre en compte aussi l'incidence sur les milieux aquatiques lorsque de

l'eau est prélevée pour remplir les plans d'eau de chasse.

Développer la fonctionnalité des corridors écologiques dans le site et vers l'extérieur du site

FA Développer les continuités écologiques « et les réservoirs de biodiversité »

Favoriser un **réseau de haies** pérenne au sein du site

Favoriser les **bandes enherbées**

Agir en faveur du développement de la **Trame noire**

Gestion environnementale du **Lay** et de la **Sèvre Niortaise**

Créer et favoriser des **connexions entre les sites** Natura 2000, les sites protégés et les grands ensembles paysagers

+ lien FA : milieux aquatiques + EEDD + boisements et trame arborées

Conserver les boisements et la trame arborée et améliorer leurs qualités biologiques

FA : Préserver les boisements et la trame arborée

Suivi / cartographie

- boisements, état de conservation, enjeux
- haies, alignements d'arbres et arbres remarquables
- espèces patrimoniales
- chalarose du frêne

Gestion

- évolution libre et/ou îlots de sénescence.
- hydraulique favorable aux boisements humides.
- plantations et formations à l'entretien des haies et alignements
- Animer une charte populicole et la charte Natura 2000

Protection

Acquisition, protection réglementaire, mise en défens, sensibilisation

Habitats prairiaux et communaux

FA : Favoriser la conservation, la fonctionnalité et la qualité biologiques des prairies naturelles

FA : Gestion collective des marais communaux

Poursuivre le dispositif d'accompagnement des éleveurs et des communes

Encourager une gestion environnementale extensive des prairies (+ pâturage collectif et plurispécifique)

Conserver et développer les éléments paysagers associés aux prairies

Conserver et augmenter les surfaces de prairies

Suivre l'évolution des habitats et des espèces afin d'évaluer les pratiques de gestion

Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats

FA : Gérer et préserver les tourbières

FA : Gérer et préserver les roselières et mégaphorbiaies

Suivi / cartographie

- roselières linéaires et en plein, mégaphorbiaies,
- caractérisation, fonctionnalité des tourbières et prairies para-tourbeuses
- hiérarchisation des enjeux

Gestion

- hydraulique favorable aux roselières et aux tourbières
- plans de gestion des sites remarquables
- création de roselières + reconnaissance roselière DPF

Protection Acquisition conservatoire, protection réglementaire, sensibilisation

Espèces patrimoniales

FA Poissons

Assurer la **continuité piscicole**

Assurer une **répartition des débits** pour la migration des amphihalins sur la Sèvre Niortaise

Favoriser le **maintien de l'Anguille** européenne

Favoriser la reproduction du **Brochet** sur le territoire

Poursuivre les actions de **préservation** des espèces (plagepomi, classement frayères, restauration cours d'eau et frayères)

Améliorer la **connaissance** sur les espèces (cartographie frayères + suivis piscicoles)



Régis Gallais : la question de l'anguille et des civelles, par rapport aux cours d'eau secondaires et ouvrages, il y a une pratique de la pêche et du braconnage sur ces écouls. Il est important de mettre en place des actions. Au niveau de la réserve on a envie de prendre en compte les bras secondaires. SD : on tient compte des exutoires principaux, cependant depuis la baie de l'Aiguillon il y a de multiples entrées pour la civelle et il n'y a pas d'obligation réglementaire. On peut cependant travailler sur cette question avec des mesures simples.

Régis Gallais : malgré le manque de reconnaissance de cette espèce à l'échelle européenne on a envie à l'échelle de la réserve de faire baisser la pression de pêche (dates de sortie de pêche par exemple).

Sophie Der mikaelian : ce sont deux sujets qui vont de pair : diminuer la pression de pêche et la continuité avec les franchissements d'ouvrage, notamment en hiver.

Régis Gallais : il faut que ces bras secondaires soient identifiés comme des lieux de passages importants, pour que l'on ait au niveau de la réserve une marge de manœuvre.

Fabrice Suire : L'axe de la Vendée est en rouge alors que sur l'axe de la Sèvre, les équipements ne sont pas toujours toutes espèces.

Sophie Der mikaelian : il s'agit sur la carte soit d'équipement soit de modalités de gestion des ouvrages. La carte indique les priorités. L'ouvrage des 5 abbés reste bloquant

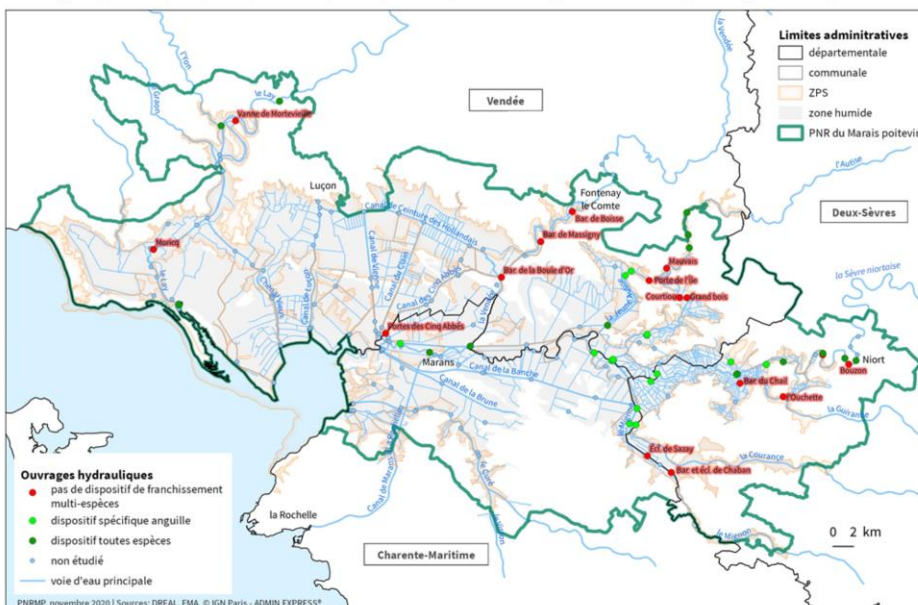
Nadia Cotillon : Je confirme que ces ouvrages bloquants indiqués sur la carte vont être intégrés dans le prochain SDAGE.

Frédéric Portier : dans le prochain contrat, des actions pour des espèces autres que l'anguille seront prévus.

Nadia Cotillon : il faudrait rajouter le barrage de la Perle, qui sera rajouté dans le SDAGE

Sophie Der mikaelian : on va le rajouter.

Ouvrages hydrauliques principaux bloquants pour les poissons migrateurs autres que l'Anguille européenne



Espèces patrimoniales

FA Flore patrimoniale

- Définir avec les CBN les espèces patrimoniales à suivre en priorité sur le site
- Cartographier les stations
- Suivi des stations les plus emblématiques
- Plans de conservation pour les stations d'espèces rares, emblématiques et vulnérables
- Marsilée à quatre feuilles : suivi et plan de gestion (niveaux d'eau, profils de berge, espèces invasives...)



Espèces patrimoniales

FA Anatidés et limicoles hivernants, nicheurs et migrateurs

- Augmenter la présence de milieux favorables aux espèces d'anatidés et de limicoles

FA Mammifères semi-aquatiques

Réduire les ruptures des corridors de déplacement : passages à faune

Maintien et préservation des habitats et des milieux aquatiques



Espèces Exotiques Envahissantes

FA : Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Maitriser la prolifération de façon durable

Stratégie de suivi des espèces en front de colonisation

Renforcer le réseau de surveillance

Etudes scientifiques sur la biologie et le développement des espèces

Informier et former sur les espèces exotiques envahissantes

« Fiches transversales »

FA : Veiller, suivre et accompagner le développement des projets d'aménagement sur le territoire

Aménagement du territoire (PLU / SCOT, etc.)

Projets d'aménagement : Eolien / routier / Ligne HT

Politiques publiques : SAGE, CT

Intégrer enjeux Natura dans les projets ERC =
cohérence des mesures compensatoires,
accompagnements, etc.

« Fiches transversales »

FA : Renaturer des milieux favorables aux espèces du site Natura 2000

Restauration et création de milieux

Travailler sur la renaturation de sites / notamment les espaces en propriétés publics

Initier cette réflexion dans les programmes structurant le marais poitevin

Programme spécifique DPF : roselières

« Fiches transversales »

FA : Accompagner l'entretien et la restauration des digues pour une prise en compte des enjeux environnementaux

Connaître et accompagner les projets d'aménagements et préciser les enjeux environnementaux

Accompagner l'entretien des digues remise en herbe

Favoriser la création et/ou la restauration de milieux lors de la création ou la restauration des digues

« Fiches réglementation »

FA : Développer les mesures de protection réglementaires

Développer les sites protégés en fonction des enjeux = stratégie

Etendre les sites protégés

FA : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité

Stratégie Foncière Marais poitevin

Micro habitats ciblés

«Suivre et évaluer»

Poursuivre l'animation et la structuration de l'OPN

Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats
(volet connaissances naturalistes)

Suivre l'évolution des « indicateurs » (volet suivis temporels)

Comprendre la fonctionnalité entre les espèces et les habitats
pour améliorer les actions de gestion (volet écologie et
Fonctionnalités + évaluation des travaux)

Renforcer les indicateurs de l'OPN avec ceux des sites en
gestion conservatoire

Centraliser et valoriser les données

Communiquer les résultats en fonction des publics

Faire de l'OPN un outil incontournable au service des acteurs de
l'environnement

Procédure de relecture

Fiches actions en téléchargement sur le site (13) :

<http://marais-poitevin.n2000.fr/l-animation-du-site/les-fiches-actions-du-nouveau-docob>

Retour des fiches pour le **10 mai 2021** auprès de :

a.texier@parc-marais-poitevin.fr

o.cardot@parc-marais-poitevin.fr

Mai / juin = mise à jour des fiches

Fin juin = téléchargement possible de la version provisoire du docob

Automne : validation du docob en copil

Jean-Eudes du Peuty invite à faire un retour au au PNR des fiches lorsqu'elles seront en ligne



Le Parc naturel régional du Marais poitevin

2, rue de l'église
79 510 Coulon
05 49 35 15 20

**Antenne en
Charente-Maritime**
4, rue du 26 septembre 1944
17540 Saint-Sauveur d'Aunis
T. 05 46 66 10 71

**Antenne en
Vendée**
Pôle des Espaces naturels
du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré
T. 02 51 28 41 10

pnr.marais-poitevin.fr



Le Parc agit

pnr.marais-poitevin.fr

correspondance@parc-marais-poitevin.fr



Le Parc tourisme

parc-marais-poitevin.fr

